

Conception de lieux de travail

Maraval tourne la page

Difficile de rester à la pointe de la technologie dans des locaux vétustes. Au cœur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, l'imprimerie Maraval s'est offert un déménagement à la hauteur de ses aspirations. À Courniou-lès-Grottes, les nouveaux ateliers, qui ont rendu possible l'implantation d'une presse dernier cri, ont été pensés de façon à limiter les risques liés au bruit et aux manutentions manuelles.

Modernité et contraste. D'un côté, une presse offset cinq couleurs de la dernière génération. De l'autre, des machines à découper allemandes datant des années 1950, 1960 et 1970. À Courniou-lès-Grottes, dans l'Hérault, l'imprimerie Maraval place technologie de pointe et histoire du métier sous un même toit, celui des locaux qu'elle occupe depuis son déménagement à Noël 2008. Souhaitant élargir ses prestations et continuer à assurer une qualité haut-de-gamme sur ses travaux, l'entreprise avait besoin d'espace. Créée en 1880 par Manfred Maraval à Saint-Pons-de-Thomières, elle connaît des mutations et extensions successives au terme desquelles les locaux, dont on ne peut repousser les murs indéfiniment, tiennent plus du labyrinthe que d'un espace de travail adapté à l'activité.

En 2008, alors qu'il prévoit d'acquérir l'entreprise, Alain Biau, l'actuel dirigeant, envisage l'achat d'une nouvelle presse offset dont l'implantation n'est possible qu'à condition que l'entreprise déménage.



Elle choisit donc de se déplacer de quelques kilomètres, jusqu'au village voisin de Courniou-lès-Grottes. « Il nous fallait un lieu de travail adapté aux évolutions technologiques que nous suivions. J'avais l'idée d'un bâtiment simple, pratique et confortable pour les salariés, se souvient Alain Biau. Nous sommes situés au cœur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, une région attachée à certaines valeurs telles que la préservation de l'environnement. L'imprimerie est labellisée Imprim'vert et Print environnement depuis 2006. C'est évidemment important, mais, pour une entreprise, l'harmonie ne peut se construire qu'en mettant au

cœur du débat et au préalable la préservation et le bien-être de l'homme au travail. C'était ma priorité pour les vingt salariés de l'imprimerie. » Pour ce faire, le gérant observe les faiblesses de l'ancien site et engage une réflexion sur trois aspects : l'odeur, l'éclairage et le bruit. Le problème des manutentions doit également être envisagé.

Le retourneur de piles de papier fait partie des investissements réalisés par l'entreprise pour lutter contre les risques liés aux manutentions.

Entre 2003 et 2008, l'imprimerie a, en effet, dû faire face à six accidents du travail, dont deux liés aux manutentions. Livres, guides touristiques, agendas, calendriers, brochures, tracts... 800 tonnes de papier entrent chaque année en production.

D'une page à l'autre

Le nouveau bâtiment, qui bénéficie d'un éclairage zénithal, comprend un atelier de production de 1200 m², les opérations de prépresse, la partie

administrative, le stockage des papiers et produits chimiques étant réalisé dans un local isolé du reste des activités. L'atelier est organisé de façon à observer des flux linéaires et à réduire les manutentions au strict minimum. Le papier arrive d'un côté, passe dans les machines. Il est coupé, façonné et sort à l'extrémité opposée, pratiquement sans manipulations. « L'entreprise est venue nous présenter son projet début 2008. Nous lui avons demandé de partir de son document d'évaluation des risques pour définir les besoins et élaborer un diagnostic, explique Didier Galtier, contrôleur de sécurité à la CRAM du Languedoc-Roussillon. En matière de traitement acoustique, notre Centre interrégional de mesures physiques (CIMP) a vérifié les caractéristiques du revêtement microperforé qui avait été choisi au préalable, levant les doutes que le gérant pouvait exprimer sur son efficacité. »

Le programme de prévention présenté par l'entreprise étant de nature à traiter les risques et à améliorer les conditions de travail sur les points essentiels mis en évidence lors du diagnostic, le travail avec la CRAM débouche sur la signature d'un contrat de prévention portant sur la conception du site de Courniou-lès-Grottes. Pour éviter les réverbérations qui amplifient le niveau sonore général dans le local principal, le contrat prévoit le traitement de 1860 m² de plafonds et 1050 m² de murs, soit un investissement de 240000 euros, dont 15% financés par la CRAM



L'amélioration des conditions de travail par l'achat de machines, telles que l'élevateur de piles, représente également un atout en termes de productivité.

ou qu'il vente. Aujourd'hui, il est à portée de main, c'est plus simple, évoque Patrick Marra, conducteur offset. Grâce au retourneur, je gagne bien trente minutes de boulot... sans parler des efforts qu'il fallait déployer pour cette opération manuelle et des répercussions sur le dos.» Pour l'employeur, l'investissement présente donc également un atout en termes de productivité. Autre changement notable: la propreté du site. Grâce au nouveau système d'aspiration des déchets au plus près des machines de coupe, les montagnes de rognures qui jalonnaient l'atelier ont disparu. « On passait la journée à se baisser pour ramas-

ser les chutes de papier, remplir les bacs et évacuer les déchets », témoigne l'opérateur.

Enfin, un programme de formation a été mis en place: formation à l'encadrement et à la prévention des risques professionnels pour le chef d'atelier, formation par la CRAM à l'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes pour un salarié et amélioration des connaissances techniques liées aux risques routiers lors de l'utilisation du véhicule ou le chauffeur d'entreprise pour les livraisons.

du Languedoc-Roussillon. En matière de prévention des risques liés aux manutentions et aux mauvaises postures, l'imprimerie investit dans un retourneur et deux élévateurs de piles. Au total, 20 000 euros, avec un accompagnement partiel de la CRAM, sont déblo-

qués pour résoudre deux points clés: le retournement des piles de papier et le travail à hauteur. « *La page est bien tournée. Sur l'ancien site de Saint-Pons-de-Thomières, on devait traverser la route pour aller chercher le papier dans le bâtiment d'en face, qu'il pleuve*

Grégory Brasseur

COUR D'APPEL DE LYON



PUBLICATION JUDICIAIRE CONDAMNATION PÉNALE

Par arrêt en date du : 3 juin 2009, la Cour d'Appel de Lyon, a condamné :

Monsieur CHARBOTEL Bernard, né le 23 mars 1946 à CALUIRE-ET-CUIRE (Rhône), demeurant 2, rue Eugène-Villon, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE,

A la peine de : trois (3) mois d'emprisonnement avec sursis et cinq mille (5 000) euros d'amende,

Pour avoir, à Les Echets (Ain), le 27 avril 2000 :

Par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements, en l'espèce en faisant travailler un salarié sur une machine laveuse non-équipée d'une protection suffisante de pièces en mouvement, involontairement causé à cette personne une incapacité totale de travail excédant trois mois.

La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de la présente décision dans le journal : Le Progrès de Lyon.